

L'an deux mil vingt-six le 09 février à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur CRAMER Michel, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames DELILLE Lætitia et FESSARD Séverine.

Messieurs CRAMER Michel, DUVAL Cédric, LEGRAND Lucien, MOREL Teddy et PLICHET Guillaume.

**Était absente excusée** : Madame LEFRANÇOIS Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer, et membre auxiliaire Madame DESFRICHES Cécile, Secrétaire de Mairie.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Proposition est faite de désigner Monsieur MOREL Teddy pour assurer ces fonctions.

#### Compte-rendu

Approbation et signatures du compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2025.

#### Présentation du compte administratif 2025 :

Madame Laetitia DELILLE et monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse du CA et justifient les principaux écarts avec le budget :

- En Fonctionnement : Les points remarquables sont :
  - Chapitre 11 : fuite d'eau +2 400 € et des frais de scolarité payés à PSP (+4 enfants et un reliquat de l'année dernière non anticipé +11 260 €.
  - Chapitre 12 : 2 longs remplacements liés à un arrêt maternité et un arrêt maladie : + 13 000,00 €
  - Chapitre 65 : participation au CLEP moins élevée que prévu : - 2 900,00 €.
  - Heureusement les recettes ont été supérieures aux prévisions. Notre solde d'exécution est très faible : + 2 179,99 €
- En Investissement : Les points remarquables sont :
  - L'aménagement du monument aux morts n'a pas été réalisé faute de subvention.
  - L'aménagement de la cour de l'école a abouti grâce, entre autres, à un don d'une association de 2 153 €.
  - Le résultat de l'exercice est négatif de 28 354,27 € bien que nous ayons fait moins d'investissements que prévus. Nous disposons de 58 467,89 € du solde reporté de l'année dernière qui nous permet d'obtenir un solde définitif positif.

#### Présentation du Compte Administratif :

Monsieur le Maire se retire et Madame DELILLE Laëtitia reprend la parole pour la lecture du Compte Administratif de l'exercice écoulé. La lecture, au Conseil Municipal, est effectuée par chapitre en fonctionnement et par OP en investissement.

#### **Partie fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
Chapitre	Libellé		Budget 2025	CA 2025
011	Charges Générales	-DM 12 000€	183 098,00 €	<b>167 214,10 €</b>
012	Charges de personnel et frais assimilés.	+DM 18 300€	112 450,00 €	<b>125 466,84 €</b>
014	Atténuation de produits		25 355,00 €	<b>25 355,00 €</b>
65	Autres charges de gestion	-DM 6 340 €	45 977,00 €	<b>40 143,86 €</b>
66	Charges financières		2 612,06 €	<b>2 612,06 €</b>
67	Charges exceptionnelles		500,00 €	<b>316,70 €</b>
68	Dotations, dépréciations		100,00 €	<b>63,75 €</b>
<b>Total dépenses physiques</b>		<b>0,00 €</b>	375 836,39 €	361 172,21 €
023	Virement à la section investissement		32 663,10 €	<b>0,00 €</b>
042	Op d'ordre de transfert		27 761,52 €	<b>28 818,45 €</b>
<b>Total dépenses de Fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>436 261,01 €</b>	<b>389 990,76 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
13	Atténuation de charges		11 000,00 €	<b>19 088,69 €</b>
040	Amortissement subventions		2 055,06 €	<b>3 655,06 €</b>
70	Vente de produits / Prestation de services		31 134,00 €	<b>20 532,83 €</b>
73	Impôts et taxes		135 000,00 €	<b>36 725,00 €</b>

731	Imposition directe			<b>121 228,00 €</b>
74	Dotations, Subventions et Participations		136 400,00 €	<b>158 269,89 €</b>
75	Autres produits de gestion courante		21 800,00 €	<b>32 671,28 €</b>
77	Produits exceptionnels		0,00 €	<b>0,00 €</b>
78	Dépréciations		100,00 €	<b>0,00 €</b>
<b>Total Recettes</b>		<b>0,00 €</b>	337 489,06 €	<b>392 170,75 €</b>
Résultat d'exploitation reportée			96 014,50 €	<b>96 014,50 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement cumulées</b>			433 503,56 €	<b>488 185,25 €</b>
<b>Solde d'exécution</b>				<b>2 179,99 €</b>

**Partie investissement**

<b>LIBELE</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>CA 2025</b>	<b>Situation</b>
OP 186 Extincteur	390,00 €	<b>389,88 €</b>	Reconduire
OP 188 Aménagement Ravine	3 000,00 €	0,00 €	Reconduire
OP 225 Aménagement Monument aux morts	12 500,00 €	0,00 €	Reconduire
OP 239 Défense incendie	0,00 €	0,00 €	Terminée
OP 241 Etudes aménagement ravine	3 000,00 €	0,00 €	Reconduire
OP 231 Enfouissement réseaux rue Henri KRATZ	30 000,00 €	0,00 €	<b>RAR</b>
OP250 LED Impasse 4 tours, grande aulnaie et rue de fontaine Guerard	2 167,00 €	<b>1 479,27 €</b>	Terminée
OP 251 Réfection cours de l'école	23000 € + 4000 € DM2	<b>24 577,80 €</b>	Terminée
OP253 Accès PMR cimetière	18 000,00 €	<b>16 171,76 €</b>	Terminée
OP254 Isolation cuisine SAC et terrain	12 000,00 €	0,00 €	Reconduire
OP255 Aménagement cour de l'école	8 500 € + 2153 € DM5 :10 653 €	<b>9 442,79 €</b>	Reconduire
OP256 PC école	1 000,00 €	<b>912,00 €</b>	Terminée
OP257 Défense incendie tranche N°2	6 000,00 €	<b>250,03 €</b>	Reconduire
OP258 Rénovation énergétique mairie tranche 1	9 000,00 €	<b>7 082,86 €</b>	Terminée
OP259 Relevage de sépultures et colombarium	15 000,00 €	0,00 €	<b>RAR</b>
OP 260 Travaux église	2 000,00 €	0,00 €	Reconduire
OP261 Installations de caméras	1 000,00 €	0,00 €	Reconduire
OP262 Achat copieur	3 900 € DM3	<b>3 900,00 €</b>	Terminée
OP263 Création d'espaces vert	1 500 € DM6	<b>1 080,00 €</b>	Reconduire
Total dépenses OP	123 547 €	<b>65 286,39 €</b>	
RAR			<b>35 637 €</b>
Emprunts (capital) fin 2041 Taux : 1,03% et 300 000 €	14 005,18 €	<b>14 005,18 €</b>	Reconduire
165 Dépôts cautionnements	510,00 €	<b>0,00 €</b>	Reconduire
040 Amortissement (dépense)	4 110,12 €	<b>5 710,12 €</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>85 001,69 €</b>	
<b>RECETTE</b>			
021 virement de la section d'exploitation	28891,86 €	0,00 €	
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	
10226 Taxe Aménagement	0,00 €	0,00 €	
10222 FCTVA	7 634,84 €	6 983,95 €	
Dépôt de Cautionnement	510,00 €	0,00 €	
040 Amortissement (recette)	28 775,31 €	28 818,45 €	
OP 188 DSIL Aménagement Ravine	996,00 €	0,00 €	
OP 233 DETR Mairie RAR	17 130,00 €	14 187,02 €	Soldée
OP 233 Mairie Subvention Départementale		3 658,00 €	Soldée
OP 225 DETR Monument	4 150,00 €	0,00 €	
OP239 Défense incendie RAR	3 698,00 €	0,00 €	<b>RAR</b>

➤ OP253 DETR PMR Cimetière RAR	5 760,00 €	0,00 €	<b>RAR</b>
OP257 Défense incendie tranche N°2 (DETR et Dep.)	3 600,00 €	0,00 €	
OP258 Rénovation énergétique mairie tranche 1 (aide CDCLA)	3 000,00 €	3 000,00 €	
Total des recettes d'investissement	110 269,55 €	<b>56 647,42 €</b>	
R001	58 467,89 €	58 467,89 €	
RAR			<b>7 892 €</b>
Solde		- 28 354,27 €	
Total des recettes d'investissement avec R001		115 115,31 €	

**2026-1/01 : Vote de l'Affectation du Résultat provisoire :**

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	<b>58 467,89 €</b>
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure	<b>96 014,50 €</b>
<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	<b>- 28 354,27 €</b>
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	<b>2 179,99 €</b>
<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	<b>35 637,00 €</b>
En recettes pour un montant de :	<b>7 892,00 €</b>
<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	<b>0,00 €</b>
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	
<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	<b>0,00 €</b>
Excédent de fonctionnement à reporter en 2026 (R002) :	<b>98 194,49 €</b>
Excédent d'investissement à reporter en 2026 (R001) :	<b>30 113,62 €</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'affectation de résultat,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 7 voix,**

- 1. De voter l'affectation de résultat,**
- 2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

**2026-1/02 : Ouverture de crédit par anticipation au vote du budget :**

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin de ne pas retarder les opérations d'investissement prévues par les élus Municipaux, il est nécessaire d'ouvrir des crédits par anticipation.

Les dépenses d'investissement, hors dépenses financières, inscrites au BP 2025 sont : 123 557,00 €. Monsieur le maire précise qu'il est possible d'ouvrir 30 889,00 € par anticipation.

Monsieur le maire propose d'autoriser les dépenses par anticipation suivantes :

- OP 255 Aménagement de la cour de l'école pour 1 000 €
- OP 260 Travaux église pour 10 000 €

Soit un total de 11 000 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de 7 voix :**

- 1. D'autoriser la dépense par anticipation de 11 000,00 € liée aux OP 255 Aménagement de la cour de l'école pour 1 000 € et OP 260 Travaux église pour 10 000 €**
- 2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2026-1/03 : Vote du taux de la taxe d'aménagement et de l'exonération des abris de jardins :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que lors du Conseil du 30 juin dernier il a été voté la délibération suivante :

Modification du taux de la taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire rappelle que le taux actuel est de 3,7% et qu'en l'application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, la Commune a exonéré totalement les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Monsieur le Maire Propose de ne pas augmenter le taux et de continuer l'exonération totale des abris de jardin, des pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

**Monsieur le Maire demande de revoter, si nécessaire la même chose**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de 7 voix :**

- **De ne pas augmenter le taux de 3,7% de la taxe d'aménagement et de garder les mêmes conditions que précédemment c'est-à-dire l'exonération totale des abris de jardin, des pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2026-1/04 : Vote de la délibération de la rénovation énergétique de l'école tranche 1 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du débat d'orientation budgétaire en investissement, il a été décidé la rénovation énergétique de l'école, tranche un, (OP267) qui consiste à améliorer l'isolation et l'éclairage, en passant tout en LED, et à refaire la peinture de la salle de la classe de la petite section de l'école.

Ces travaux visent à diminuer la consommation de chauffage et d'électricité et à augmenter le confort d'utilisation de la classe. La totalité des devis de la phase 1 est de 9 595,00 €.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que La CDCLA offre la possibilité de bénéficier à nouveau du fond de concours. La subvention est de 50% du coût des travaux et est plafonnée à 3000 €.

Le montage financier de l'opération 267, tranche 1 est donc le suivant :

Les dépenses à réaliser pour un montant de 9 595,00 € sont liées à :

- L'isolation et la réfection complète du faux plafond.
- Le changement des éclairages du dortoir par des dalles LED.

Les recettes sont assurées par :

- Un fond de concours de la CDCLA pour les Communes à hauteur de 3 000 €
- Un autofinancement de la Commune à hauteur de 6 595 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la sollicitation d'un fond de concours avec la CDCLA et de lui permettre de signer tout document lié à ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité de 7 voix « pour »**

- **Un avis favorable à la sollicitation d'un fond de concours avec la CDCLA.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Augmentation du loyer du N°29 rue de Fontaine Guérard :Loyer communal :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que selon la formule de révision du bail (Indice du 4eme trimestre) une augmentation de 4,17 € à partir du 1<sup>er</sup> février est applicable. De plus les charges locatives liées à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passeront à 163 € pour l'année à partir du 1er janvier 2026 selon l'avis d'imposition de 2025.

2026-1/05 Délibération demande, par la Sté PIERVAL, d'autorisation de forage sur Douville

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du préfet.

Puis monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des extraits du dossier, de la Sté PIERVAL, d'autorisation de la création d'un forage de reconnaissance avec tests de pompage dans la nappe de l'Albien. Ce forage sera situé à Douville sur Andelle parcelle B326 face à l'entrée du cimetière et à côté de l'antenne.

Quelques échanges ont lieu au cours desquels monsieur le Maire donne des précisions sur le dossier technique, la nécessité pour la Sté PIERVAL d'exploiter un nouveau forage et précise aussi que le dossier complet reste disponible en mairie.

Monsieur le Maire précise que deux réunions publiques auront lieu.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

- Deux réunions d'information publiques, à la Salle d'Activités Communale, sont prévues le mardi 24 mars et le jeudi 28 mai 2026 à partir de 18h30.
- Deux permanences, du commissaire enquêteur, seront organisées les mardi 31 mars de 16h à 19 h et vendredi 22 mai 2026 de 15h30 à 18h30 en salle du Conseil de la mairie.

Puis monsieur le maire demande au Conseil Municipal d'approuver la création d'un forage de reconnaissance avec tests de pompage dans la nappe de l'Albien à Douville sur Andelle.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de 7 voix :**

- 1. D'autoriser la création d'un forage de reconnaissance avec tests de pompage dans la nappe de l'Albien à Douville sur Andelle.**
- 2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier**

Questions diverses :

Monsieur DUVAL Cédric présente au Conseil Municipal les derniers devis reçus sur les travaux à venir de l'église. Des échanges ont lieu sur le coût important. Monsieur MOREL Teddy informe le conseil qu'il est en attente d'autres devis, et que le plus urgent reste le changement des descentes de gouttières et la réfection du sol de l'entrée.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h30.